



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le **mardi 13 décembre 2022** à 19h30 pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023.
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations.
5. Période de questions sur les prévisions budgétaires 2023.
6. Levée de la séance.

DONNÉ à ARMAGH ce 6^e jour de décembre deux mille vingt-deux.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée résidante à Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 6^e jour de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de décembre deux-mille-vingt-deux.

Directrice générale et greffière-trésorière
